

# SYNDICAT d'ETUDES et d'ELIMINATION des DECHETS du ROANNAIS

**Bureau Syndical du mercredi 14 octobre 2020**

## Compte-rendu

*Etaient présents :*

<b>MEMBRES DU BUREAU</b>	<b>COLLECTIVITES</b>
M. BOIRE	Président du S.E.E.D.R.
M. GROSDENIS	Vice-Président du S.E.E.D.R.
M. BRUN	Communauté de Communes du Pays entre Loire Et Rhône
M. PEYRON	Roannais Agglomération
M. FRECHET	Roannais Agglomération

*Etaient excusés :*

<b>MEMBRES DU BUREAU</b>	<b>COLLECTIVITES</b>
M. DAVAL	Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable
Mme ROUX	Communauté de Communes du Pays d'Urfé

<b>ANIMATEURS ET TECHNICIENS</b>	<b>ORGANISME</b>
O. FRANCOIS – E. BRUNET – F. MONCORGÉ	S.E.E.D.R

Le Président ouvre la séance à 12 heures 30 et explique que, compte tenu de la période de pandémie, il n'est pas prévu de plateaux repas.

### **I – ADMINISTRATION GENERALE**

#### **1/ Délégation de pouvoir du comité syndical au Président**

M. Boire précise les points qu'il est prévu de déléguer au Président, tels qu'ils seront proposés au comité syndical :

- passation et exécution des marchés < 90 000 € et leurs avenants
- actions en justice pour défendre le syndicat
- saisine de la CCSPL

## **2/ Délégation de pouvoir du comité syndical au bureau syndical**

M. Boire détaille les points qu'il est proposé de déléguer au bureau syndical. Ils sont précisés sur le document qui a été adressé aux élus avec la convocation.

## **3/ Modification des statuts du S.E.E.D.R.**

M. Boire explique qu'il s'agit d'être en conformité avec la réglementation. Il convient de rajouter «un ou» devant «des vice-présidents» pour la composition du bureau.

## **4/ Modification du règlement intérieur du S.E.E.D.R.**

M. Boire liste les modifications apportées. Elles concernent notamment :

- l'envoi des convocations par voie dématérialisée (sauf demande contraire des élus)
- la composition du bureau
- bureau instructeur et bureau délibératif
- suppression des 3 commissions de travail mais possibilité d'en créer
- mise en place des conférences des Présidents

## **II – ENVIRONNEMENT**

### **1/ Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en vue de la création d'une installation de traitement multi-filières des ordures ménagères résiduelles et des encombrants – Avenant n° 2 au marché conclu avec le groupement Valdech (mandataire) – Inddigo – Itinéraires Avocats – Actipublic**

M. Boire rappelle le marché signé avec le bureau d'études pour l'implantation d'une installation multi-filières. Le comité syndical avait acté le choix de la délégation de service public comme mode de gestion et, suite à l'appel à candidatures, quatre entreprises avaient été retenues. Le projet de contrat devait leur être adressé. Cependant, en raison d'une incertitude quant au terrain et dans une période difficile liée au contexte sanitaire, la procédure a été déclarée sans suite.

Deux terrains avaient été pressentis sur la zone de Nexter. Cependant, les contraintes sur chacun d'entre eux (étude faune flore, voirie, ligne à haute tension) ne permettaient pas une date de mise à disposition acceptable.

Aujourd'hui, un nouveau terrain, purgé administrativement, sis dans la zone de Bonvert a été proposé au S.E.E.D.R. Par conséquent, la consultation va être relancée et il est nécessaire de conclure un avenant avec le bureau d'études pour les prestations à effectuer qui concernent l'appel à candidature, l'élaboration du DCE ainsi que le choix du candidat. Son montant s'élève à 21 750 €.

M. Peyron s'interroge sur les modifications que le projet aura sur le trafic. Olivier François précise que ce sont actuellement et mensuellement 500 camions qui se rendent sur le site de Suez RV aux Tuileries de Mably. Ce chiffre devrait nettement diminuer avec la localisation de l'installation sur le site de Bonvert.

## **2/ Installation de traitement multi-filières – Réserve des terrains situés dans la ZAIN Bonvert**

Roannais Agglomération a confié à un aménageur, la SAS Bonvert, le soin de commercialiser les parcelles situées dans la ZAIN de Bonvert.

Deux parcelles, l'une d'une superficie de 25 600 m<sup>2</sup>, l'autre de 6 856 m<sup>2</sup>, pourraient être vendues au S.E.E.D.R. au prix de 45 € H.T./m<sup>2</sup>.

## **3/ Adhésion au S.I.E.L.**

Dans le cadre du projet d'installation multi-filières, une adhésion au SIEL permettrait d'utiliser ses compétences notamment pour la valorisation des CSR.

## **4/ Formation à destination des élus dispensée par l'association Rudologia**

Rudologia propose une formation à distance pour les élus. La connexion, possible pendant 3 mois, coûte 350 €.

## **5/ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – Année 2019**

M. Boire précise que, compte tenu de l'ordre du jour du comité, la présentation du rapport est reportée à une date ultérieure.

## **III - QUESTIONS DIVERSES**

### **1/ Modes de portage de l'installation multi-filières**

M. Boire explique qu'une délibération pour le choix du mode de gestion de la future installation sera soumise lors d'un prochain comité. Le CTI du centre de gestion et la C.C.S.P.L. doivent au préalable être consultés pour avis.

Olivier François présente ensuite les différents modes de portage (cf document joint). Sans présager de la décision du comité syndical, M. Boire précise que l'on s'oriente vers une délégation de service public.

En maîtrise d'ouvrage privée, l'exploitant porte l'investissement et le risque. Le S.E.E.D.R. aura une visibilité des coûts sur les 15 années à venir. Au terme des 15 ans, l'équipement devient propriété du S.E.E.D.R.

En cas de maîtrise d'ouvrage publique, c'est la collectivité qui porte l'investissement et le risque.

M. Peyron s'interroge sur les entreprises susceptibles de répondre. Olivier François précise que même ceux qui n'ont pas de centre d'enfouissement pourront répondre dans la mesure où le S.E.E.D.R. proposera un enfouissement sur le site de Gaïa (Cusset) ; cela permet d'avoir plus de candidats potentiels. Un sourcing a été fait auprès de deux entreprises à taille humaine. L'une d'elles s'interroge sur la valorisation possible des énergies sur place.

Dans le DCE, on devra préciser une fourchette de tonnages (35 000 t mini) pour avoir un projet acceptable.

## **2/ Contrat de valorisation des JMR (Journaux Magazines Revues)**

Le contrat signé avec Onyx se termine le 31 décembre prochain. Compte tenu de la chute de revente des matériaux, la valeur de reprise plancher qui est passée de 87 €/tonne à 50 €/tonne depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020.

Actuellement, les prestataires sont de plus en plus exigeants quant à la qualité des produits. Il est prévu que, dans le prochain contrat, les indésirables soient clairement identifiés pour rassurer les éventuels candidats.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 heures 10.*